

Charte du bénévolat de Robotique *FIRST®* France

2025-2026



Charte du bénévolat de Robotique FIRST® France

Tout bénévole accueilli par Robotique FIRST® France se voit remettre la présente charte, qui définit le cadre des relations et des règles entre les responsables de l'association, les salariés et les bénévoles.

Rappel des missions et finalités de l'association

Robotique FIRST® France est une association à but non lucratif et d'intérêt général qui a pour but d'intéresser les jeunes à devenir les leaders en sciences et technologie et dans l'industrie de demain.

Cette finalité est menée à bien à travers différents programmes, notamment la compétition FIRST® Tech Challenge. A travers ces compétitions, les jeunes sont inspirés à poursuivre leurs études et carrières professionnelles dans les secteurs de l'industrie, des sciences et des technologies.

Merci pour votre engagement

En rejoignant notre association, vous participez directement à l'accomplissement de la finalité de l'association. Vous nous aidez à impacter des milliers de jeunes en France en leur permettant de vivre une aventure extraordinaire et leur permettre de devenir la meilleure version d'eux même.

Que vous nous rejoignez de manière ponctuelle ou de manière durable, cette charte organise le cadre de l'engagement réciproque qui vous lie désormais à notre association, et dont les modalités sont précisées ci-dessous.

La place des bénévoles dans notre projet associatif

Pour réaliser nos missions, nous nous appuyons sur un réseau de bénévoles dont l'engagement est précieux et l'action essentielle.

Ceux-ci peuvent agir de manière ponctuelle ou s'engager à plus long terme, seuls ou en équipe, dans les missions suivantes :

- Apporter du soutien lors des différents événements organisés par l'association (notamment les compétitions) ;
- Aider au bon déroulement des différents événements (notamment les compétitions) pilotés par Robotique FIRST® France.

Le bénévolat est accessible à toute personne qui adhère aux valeurs, à l'éthique, aux projets, aux modes d'action et aux engagements de Robotique FIRST® France. Le bénévole donne librement de son temps et met ses compétences au service de l'association.

L'Engagement de Robotique FIRST® France vis-à-vis de vous

Robotique FIRST® France s'engage à :

- Vous informer sur les principes fondamentaux, les valeurs et l'éthique de l'association et de FIRST® ;
- Vous informer sur votre mission, actions, et déterminer avec vous le temps consacré et la périodicité de votre engagement ;
- Mettre à votre disposition une tenue de bénévole adaptée selon les modalités de votre mission ;
- Vous proposer un parcours de bénévolat adapté à votre engagement ;
- Vous former en concordance avec votre mission, vos tâches et votre rôle ;
- Accueillir et recueillir vos idées, vos initiatives et vos retours pour améliorer l'expérience bénévole et notre impact ;
- Vous donner les moyens de justifier et de valoriser votre expérience bénévole.

Votre engagement vis-à-vis de nous

Le bénévole s'engage à :

- Adhérer à et respecter la finalité, les missions et l'éthique de Robotique FIRST® France ;
- Être responsable et assidu dans l'accomplissement de ses missions et des tâches qu'il aura à accomplir ;
- Suivre les formations qui lui sont proposés pour accomplir au mieux ses missions ;
- Garantir la confidentialité des informations internes qui lui seront transmises ;
- Autoriser gracieusement Robotique FIRST® France à faire usage de son image, de sa voix, et/ou de ses propos, pour les besoins exclusifs de sa communication interne et externe, à partir des prises de vue photographiques et/ou audiovisuelles effectuées lors de sa participation aux activités de l'association ;
- Ne jamais utiliser son engagement à Robotique FIRST® France, ni utiliser le nom ou le logo à des fins personnelles (politiques, idéologiques, commerciales, ...), ou contraires aux intérêts de l'association et de FIRST®, notamment sur les réseaux sociaux ;
- Porter la tenue du bénévole adaptée à son rôle et la restituer immédiatement à la fin de sa mission. En cas de non-retour de la tenue, Robotique FIRST® France s'autorise le droit de demander un remboursement de la tenue.

Modalités de fin ou de suspension de l'engagement bénévole

Votre engagement peut être librement suspendu ou prendre fin à tout moment, à votre initiative, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

De son côté, l'association conserve le droit d'interrompre l'activité ou la mission du bénévole, également en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Lors des événements, l'association agira selon ces deux cas suivants :

- En cas de comportement inadapté, il pourra être demandé au bénévole de mettre fin à sa mission à l'issue de l'événement en cours.
- En cas de faute grave (non-respect des règles de sécurité, comportement inapproprié grave ou contraire aux valeurs de l'association, etc.), l'association se réserve le droit de mettre fin immédiatement à l'engagement du bénévole.

En recevant cette charte et en vous engageant en tant que bénévole, vous reconnaissiez avoir pris connaissance de son contenu et vous vous engagez à respecter les principes et règles qui y sont énoncés.